



## Droit de visite (un enfant de 11 ans ne doit pas voyager seul)

Par **portos69**, le **09/03/2008 à 22:48**

bonjour rnrnj ai la garde de mon fils depuis 4 ans .rn rnsa mère le prends tous les 15 jours en avion avec accompagnement car il a 11 ans rnmais depuis 15 jours elle m envoie un billet de train (tgv) sans accompagnement.rnj ai refuse car mon fils n as pas l age de voyager tout seul et j ai renvoyer le billet en recommande a/r en disant que il a pas l age de voyager tout seul.rnj ai reçu une lettre d un avocat en disant quil a l age de prendre le tgv tout seul et que car ça ne se passe pas comme ça il aura une procédure .rnque doit je faire????

Par **carolane27**, le **16/03/2008 à 09:28**

bonjour dans les tgv il y a des accompagnant pour les enfants a vous et a votre ex femme de vous renseigner au près de la sncf rnil est sur que de faire voyager un enfant seul et très dangereux renseigner vous aussi aupres de votre gendarmerie pour évite de vous mettre dans vos tors elle pourrai porter plainte pour non présentation d'enfant rnil me semble que l'age requis pour un enfant et de 14 ans pour voyager seul en train rncordialement